

# COMITÉ DE BASSIN RÉUNION

## SÉANCE DU 15 JUIN 2015

Membres électeurs: 7  
Membres électeurs présents : 4  
Pouvoirs : 1  
Vote : - Pour : 4  
- Contre : 0  
- ABSTENTION : 0

### DÉLIBÉRATION N° 2015/04

#### ÉLECTION D'UN MEMBRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE L'EAU COLLÈGE DES COLLECTIVITÉS, REPRÉSENTANTS DES COMMUNES

Le Comité de Bassin Réunion, délibérant valablement,

**VU** l'article L 213-13-1 du Code de l'Environnement ;

**VU** l'article R 213-55 du Code de l'Environnement ;

**VU** l'arrêté préfectoral N° 10 – 1779 /SG/DRCTCV du 02 août 2010 modifié portant renouvellement des membres du Comité de Bassin de La Réunion ;

**VU** le règlement intérieur du Comité de Bassin ;

Après avoir procédé à l'élection d'un membre du collège des collectivités et établissements publics locaux parmi les représentants des communes titulaires au Comité de Bassin

DECIDE :

Est élu membre du collège des collectivités du Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau parmi les membres titulaires représentant les communes du Comité de Bassin Réunion :

- **Monsieur RAMSAMY Jean-Claude Adjoint au maire de Saint-André**

Saint-Denis, le 24 JUIN 2015

Le Président du Comité de Bassin Réunion

Patrick MALET

